



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
39

Séance du 1^{er} juillet 2025

Objet

EHPAD Les Charmilles

Signature de la convention
avec « La Bibliothèque
pour Tous »

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Denigot, Torlay, Brault, Salitra, Motte-Tchernia, Gautier et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Porcher qui donne pouvoir à Madame Torlay
Madame Abi Fadel qui donne pouvoir à Madame Lanson

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Fouchet
Madame Maës

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 13

Présents 9

Votants 10

Vote

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon



EHPAD LES CHARMILLES

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC « LA BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS »

Vu la convention proposée par l'association « La Bibliothèque pour Tous » pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2025,

Considérant le bénéfice de l'intervention de l'association « La Bibliothèque pour Tous » auprès des résidents,

Considérant la mise à disposition de locaux au sous-sol de la résidence facilitant le stockage de livres et l'intervention des bénévoles de l'association,

Vu la liste des bénévoles intervenant sur la résidence,

Vu l'adhésion annuelle demandée à la résidence par l'association départementale culture et bibliothèque pour tous,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'approuver la convention telle que proposée par l'association « La Bibliothèque Pour Tous ».

Madame Porteret ne prend pas part au vote.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

AUTORISE le Président du CCAS à signer la convention telle que proposée par « La Bibliothèque pour Tous ».

DIT que la convention est signée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2025.

AUTORISE le versement de la cotisation annuelle à hauteur de TRENTE EUROS (30 €) au bénéfice de l'association « La Bibliothèque pour Tous ».

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

